

ARRETE

Envoyé en préfecture le
02/04/2024 Reçu en
préfecture le 02/04/2024

ARTICLE 1- MODIFICATION : Pour l'exercice 2025, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de la **Maison De Retraite Notre Maison à BIARRITZ** sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **01/01/2025**

Résidents déjà présents au sein de l'EHPAD avant le 01/01/2024 :

Tarif applicable au 01/01/2024	Tarif Journalier
Chambre Double	57.09€
Chambre individuelle	58.86€
Chambre individuelle rénovée	62.43€

Résidents entrants au sein de l'EHPAD après le 01/01/2024

Tarif applicable au 01/01/2025	Tarif Journalier
Chambre Double	62.59€
Chambre individuelle	64.55€
Chambre individuelle rénovée	68.47€

ARTICLE 1 : Pour l'exercice 2024, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de la **Maison De Retraite Notre Maison à Biarritz** sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **01/04/2024**

Tarif applicable à compter du	1er avril 2024
Hébergement permanent AS	57.06 €

Conformément à l'article 111 du Règlement Départemental d'Aide Sociale :

- les hospitalisations d'une durée supérieure à 72 heures et inférieure ou égale à 30 jours consécutifs donnent lieu au paiement du tarif journalier afférent à l'hébergement, minoré du forfait journalier hospitalier.
- les absences pour convenance personnelle d'une durée supérieure à 72 heures et inférieures à 35 jours donnent lieu au paiement du tarif journalier afférent à l'hébergement minoré de 15%, soit le taux retenu correspondant aux charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie.

ARTICLE 2 : Pour l'exercice 2024, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement du **CAJ NOTREMAISON** à Biarritz sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **01/04/2024** :

Tarif applicable à compter du	1er avril 2024
Accueil de jour pour personne bénéficiant du transport	42.10 €
Accueil de jour sans transport	30.06€

ARTICLE 3 : Pour l'exercice 2024, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de la **Maison De Retraite Notre Maison à Biarritz** pour les personnes de moins de 60 ans sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **01/04/2024** :

Tarif applicable à compter du	1er avril 2024
Tarif journalier Moins de 60 ans AS	75.73 €
dont part dépendance	18.68 €

ARTICLE 4 : Pour l'exercice 2024, les tarifs journaliers afférents à la dépendance de la **Maison De Retraite Notre Maison à Biarritz** sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **01/04/2024** :

Tarif applicable à compter du	1er avril 2024
Tarif journalier GIR 1 et 2	22.35 €
Tarif journalier GIR 3 et 4	14.19 €
Tarif journalier GIR 5 et 6	6.02 €